



Déménagement de la rue Lobau et du 11 rue Audubon Derrière la Com', une dégradation des conditions de travail ?

La décision de délocaliser les services de la rue Lobau (pour y aménager des logements sociaux) a été prise sans consultation, sans concertation avec les personnels et leurs représentant.es.

Bien entendu, le SUPAP-FSU est attaché à une hausse massive de la construction / rénovation de logement sociaux pour que toutes celles et tous ceux qui en ont besoin puissent y accéder, et notamment 10 000 agent.es de la Ville qui sont en attente d'un tel logement.

Mais ce n'est pas ce que fait la Ville.

La catégorie de logement social la plus demandé (les « PLAI », pour les plus modestes) n'est pas celle qui est la plus construite/rénovée.

25% du contingent de logement social de la Ville devrait être attribué aux agent.es (10 000 demandeurs). En 2010 la Ville attribuait 815 logements à ses agent.es, et...500 en 2024 !

Le déménagement de la rue Lobau relève d'une **opération de communication** (du logement social sur les quais de Seine).

Mais quel est le contingent des futurs logements sociaux de la rue Lobau qui sera réservé à des agent.es ? Le type de logement social permettra t il à des collègues les plus modestes d'en bénéficier ?

Conditions de travail, transports, restauration collective...

De nombreuses inconnues

Devant cette politique du fait accompli, le SUPAP-FSU entend défendre les intérêts des personnels.

Le processus de déménagement doit :

- **Associer les personnels** pendant tout le processus : information au fil de l'eau, réunions et consultations régulières
- **Associer les représentant.es** des personnels

- Associer tous.les acteurs.trices de la santé et sécurité au travail : professionnel.les de la prévention, médecine préventive, ergonomes, Mission d'Inspection Santé Sécurité au Travail de la Ville

D'ores et déjà nous savons que le temps de transport sera allongé de 25% en moyenne pour 390 agent.es de Lobau et 135 agent.es d'Audubon.

Le déménagement ne doit pas signifier une détérioration des **conditions de travail**. Mieux il doit être l'occasion d'améliorer ces conditions d'exercice : **ventilation, confort thermique, lumière, mobilier ergonomique, matériel informatique...**

Avec la généralisation du télétravail, le déménagement ne doit pas être le prétexte à une dégradation de conditions de travail sur site : passage en **open space** (si on avait un bureau seul ou à peu de collègues) ou agrandissement d'open space existants, ou même « **flex office** » (la disparition d'un poste de travail par agent, et des personnels obligés à la mobilité, de se partager des espaces et des postes de travail).

Le déménagement ne doit pas signifier une perte pour les personnels qui travaillent rue Lobau et le 11 rue Audubon : accès au restaurant ASPP. Des personnels pouvaient bénéficier de l'accès à la crèche de l'Hôtel de Ville.

Un accès à un site de **restauration collective subventionnée** et à un **établissement d'accueil de la petite enfance** doivent être garantis...

Le SUPAP-FSU participera à tous les cadres de réunion institutionnels (commissions, F3SCT) pour défendre l'intérêt et les revendications des personnels

Le SUPAP-FSU proposera des réunions d'information syndicale aux personnels pour informer, collecter questions et revendications, décider ensemble d'éventuelles actions à mener.

N'hésitez pas à nous contacter :

Par mail : dfadrhdsinsupapfsu@gmail.com

Ou au 01-44-68-13-94